REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article N°L 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

****

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira le

LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

à 19 H 00

Hôtel de ville, Salle du Conseil – 45, rue de la Mer à Luc-sur-Mer

En séance publique

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du procès-verbal du 6 octobre 2025

2/ Compte-rendu de l'activité des conseillers communautaires (art. L5211-39 al. 2 du CGCT

2.1 - Conseil communautaire du lundi 17 novembre à 18h30 à Douvres-la-Délivrande

3/ Rapport des Décisions du Maire (article L2122-23 du CGCT)

4/ Finances

4.1 - Budget primitif 2025 de la Commune de Luc-sur-Mer – Décision modificative n°2

4.2 – Budget principal 2025 de la Commune de Luc-sur-Mer - Admission en non-valeur

4.3 – Taux d'impôt 2026

4.4 – Adoption du référentiel comptable M57 développé

4.5 – Budget primitif 2026 de la Commune de Luc-sur-Mer

4.6 - Budget primitif 2026 du budget annexe Luc Location

4.7 - Budget primitif 2026 du budget annexe Luc Animation

4.8 – Répartition des recettes Ville – CCAS pour les concessions

4.9 - Remboursement des frais engagés par la commune pour la remise en état des vestiaires de football – JS Douvres

4.10 – Participation aux frais engagés par la commune pour le remplacement du barnum endommagé – Cabine 530

4.11 – Modalités de refacturation aux usagers des frais de destruction de nids de frelons

5/ Ressources Humaines

5.1 – Restauration scolaire – Départ à la retraite - Suppression d'un poste d'agent de maitrise à temps non complet (28.23 h) et un poste d'agent de maîtrise principal à temps non complet (28h)

5.2 – Restauration scolaire – Création d'un poste à temps non-complet (27.25) dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux (catégorie C)

5.3 – Restauration scolaire – Création d'un poste à temps non-complet (25h00) dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux (catégorie C)

5.4 – Service technique – Départ en retraite – Suppression d'un poste adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (19h)

5.5 - Pôle enfance jeunesse – Promotion interne – Création d'un poste à temps complet dans le cadre d'emploi des animateurs territoriaux (catégorie B) et suppression d'un poste à temps complet sur le grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe (catégorie C)

5.6 – Pôle enfance jeunesse – Suppression d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (33.49h) et création d'un poste à temps non-complet (33,49h) dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux

5.7 – Pôle enfance jeunesse – Contrat d'apprentissage (alternant en animation) à partir de 2025

5.8 - Administratif – Contrat d'apprentissage (alternante en communication) à partir de 2025

5.9 – Administratif – Contrat d'apprentissage (alternante en évènementiel) à partir de 2025

6/ Techniques – Voiries - Réseaux

6.1 – SDEC ENERGIE - Convention d'accompagnement Conseil en Energie Partagé – Gymnase Chabriac

7/ Affaires juridiques

7.1 – Information du Conseil Municipal sur les demandes de protection fonctionnelle de M. Philippe CHANU, Maire, M. Laurent AMAR, Adjoint au Maire à l'urbanisme – Victimes de propos diffamatoires

8/ Domanialité

8.1 – Cession Foyer Lucien Dauven – Autorisation donnée au CCAS pour procéder à la vente

9/ Intercommunalités

9.1 – Transfert de la compétence Habitat – Modification des statuts Communauté de Communes Coeur de Nacre

10/ Informations diverses

MAIRIE DE LUC-SUR-MER (CALVADOS)

Le Maire
Philippe CHANU

Publié le ***10/12/2025***